

# DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

# Brézillon



## Plateforme de Longueil-Sainte-Marie (60)

### Résumé non technique de l'étude des dangers

Version 2 – Novembre 2018

Réalisé avec le concours de



Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2  
Tél. : 03 26 82 32 55 - Fax : 03 26 82 37 46 - E-mail : [info@gnat.fr](mailto:info@gnat.fr) - Site : [www.gnat.fr](http://www.gnat.fr)  
Identifiant TVA : FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 B - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 Euros

# Résumé Non Technique de l'étude des dangers

<b>I - DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>1</b>
A - STOCKAGES	1
B - ACTIVITES	1
<b>II - ENVIRONNEMENT</b>	<b>1</b>
A - NATUREL	1
B - HUMAIN ET INDUSTRIEL	2
C - A PROTEGER	2
1 - <i>Habitat, point de concentration de personnes</i>	2
2 - <i>Points d'eau, captages</i>	2
3 - <i>Voies de communication ou de transport</i>	2
<b>III - ANALYSE DES RISQUES</b>	<b>2</b>
A - ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES	2
1 - <i>Méthodologie</i>	2
2 - <i>Définition</i>	3
3 - <i>Objectifs</i>	4
4 - <i>Adéquation de la méthode</i>	4
5 - <i>Cotation</i>	4
B - EVALUATION PRELIMINAIRE DES RISQUES	5
1 - <i>Scénarios identifiés</i>	5
2 - <i>Sélection des systèmes critiques</i>	5
C - ÉTUDE DETAILLEE DE REDUCTION DES RISQUES	6

## **I - DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

### **A - STOCKAGES**

#### DECHETS ENTRANTS

Les différents stockages présents sur le site, inhérents à l'activité, sont des terres et matériaux qualifiés de déchets dangereux et non dangereux à la fois inertes et non inertes.

#### PRODUITS LIES INDIRECTEMENT A L'ACTIVITE

Ils comprennent :

- le gasoil ;
- la chaux ;
- les déchets propres aux activités de l'établissement.

#### PRODUITS ISSUS DU TRI ET TRAITEMENT DES TERRES

Ils sont composés des fractions issues du tri ou du traitement, refus de cribles inertes et fraction fine dépolluée.

Certains déchets ne font que transiter sur la plateforme sans subir de tri ou traitement.

### **B - ACTIVITÉS**

#### PROCEDES

Les activités de l'établissement sont constituées des étapes suivantes :

- réception des terres et contrôle ;
- tri ou transit ;
- traitement ou évacuation (en fonction des disponibilités) de la fraction fine des terres (polluées) issue du tri ;
- évacuation des refus de crible (fraction de).

#### ACTIVITES ANNEXES

Elles concernent :

- le dispositif de filtration (cheminée) ;
- la mise en bâche des déchets ;
- tests de conformité géotechnique avant réemploi.

## **II - ENVIRONNEMENT**

### **A - NATUREL**

Les dangers liés à l'environnement naturel concernent :

- le climat : précipitations, vent, gel, tempête, ... ;
- la foudre ;
- les inondations ;
- le sol et sous-sol : géologie, sismicité...

Hormis les inondations, cet environnement ne présente pas de risque particulier pour les activités et stockages de l'installation.

## **B - HUMAIN ET INDUSTRIEL**

Les dangers liés à cet environnement concernent :

- les voies de communication : collision, ... ;
- les aéroports, aérodromes : chute d'avions, ... ;
- les actes de malveillance ;
- les dangers présentés par les éventuels industriels de la zone d'étude : incendie, émanations toxiques, explosions, ...

Cet environnement ne présente pas de risque particulier pour les activités de la plateforme.

De même, les terrains ne sont impactés par aucune zone d'effet susceptible d'induire un sinistre par effet domino.

## **C - A PROTÉGER**

### **1 - Habitat, point de concentration de personnes**

Les habitats les plus proches sont à 140 m de BREZILLON.  
L'Établissement Recevant du Public le plus proche est 1 km de la plateforme.

### **2 - Points d'eau, captages**

Aucun point d'eau ou captage n'est répertorié sur le terrain.

### **3 - Voies de communication ou de transport**

L'axe majeur de circulation le plus proche est la Route Départementale 26, à 300 m environ du bâtiment.

Aucune zone de protection de la nature, aucun monument historique ou classé n'est recensé sur les terrains de l'installation.

L'environnement ne présente pas de vulnérabilité particulière.

## **III - ANALYSE DES RISQUES**

### **A - ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RISQUES**

#### **1 - Méthodologie**

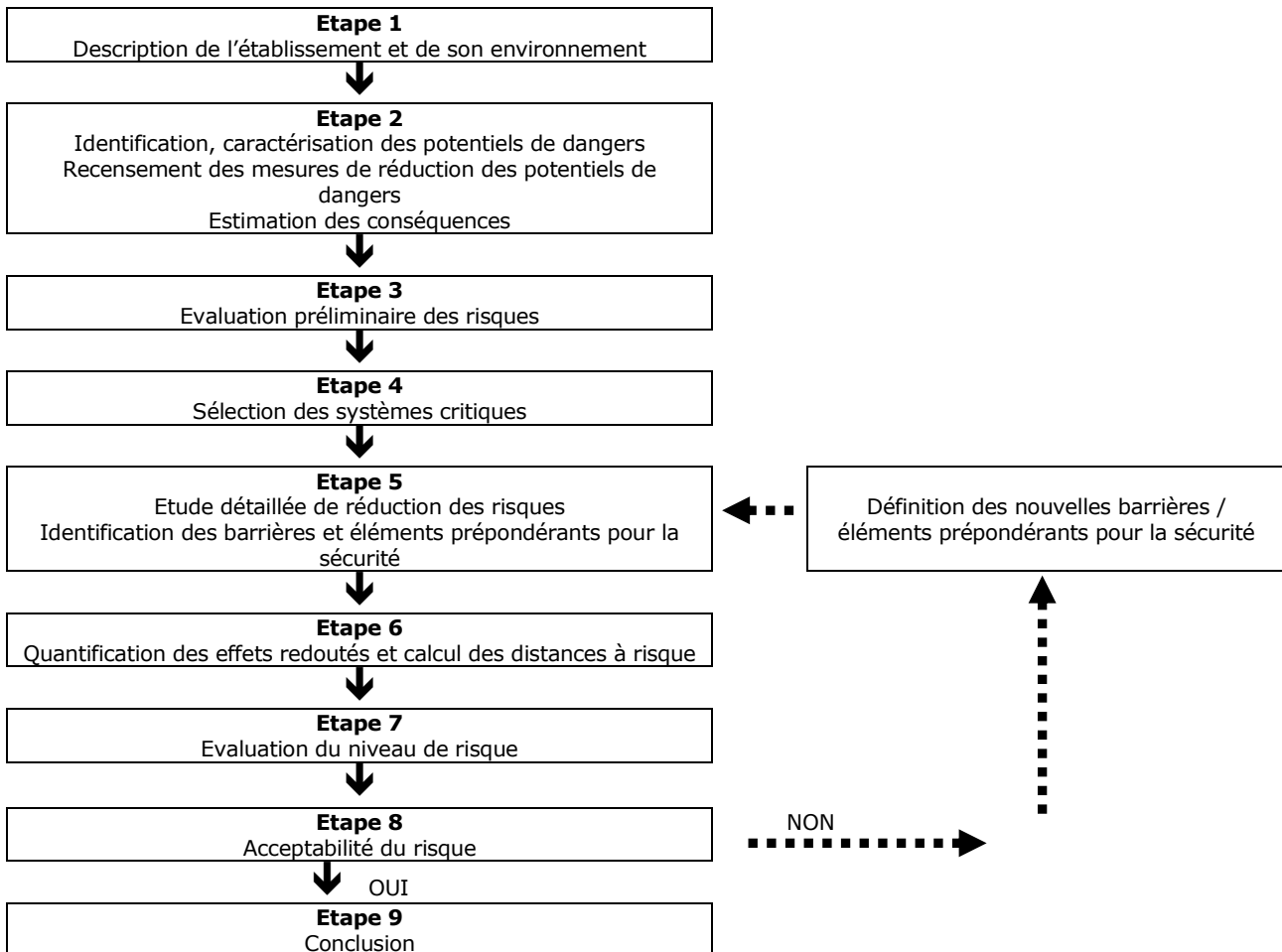
L'étude ci-après répond particulièrement aux spécifications :

- des articles L.181-25 et D.181-15-2 du code de l'environnement ;
- de l'arrêté du 29 Septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études des dangers des installations classées soumises à autorisation.

La méthode consiste :

- à réaliser un inventaire exhaustif de tous les dangers présents dans l'établissement, à en estimer les conséquences potentielles et à les classer en terme de gravité/probabilité à l'aide d'une matrice ;  
Ce classement identifie tous les scénarios présentant des conséquences potentielles inacceptables sur lesquelles une étude détaillée des risques est réalisée ;
- à justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents.

Cette méthode est développée en 9 étapes organisées selon le logigramme suivant :



## 2 - Définition

L'Analyse Préliminaire des Risques (APR) est une méthode d'identification et d'évaluation des risques, de leurs causes, de leurs conséquences et gravités.

Elle permet de constituer une liste exhaustive des dangers présentés par l'installation : correspondance d'une entité dangereuse (composant de l'installation et de son environnement) avec une situation dangereuse.

Chaque danger est étudié à l'aide d'un tableau d'analyse qui recense :

- l'entité dangereuse et son positionnement vis à vis de la réglementation ICPE ;
- le phénomène dangereux, les événements initiateurs du phénomène dangereux et ses effets ;
- l'intensité des effets du phénomène dangereux sur les biens, les personnes et l'environnement ;
- les mesures de prévention et de protection propres à réduire le risque en terme de probabilité et conséquence.

La liste des situations dangereuses est élaborée à l'appui des bases de données accidentologiques publiques et propres à l'établissement.

### 3 - Objectifs

Les objectifs de l'APR sont :

- de déduire les moyens et actions correctives permettant d'éliminer ou de maîtriser les situations dangereuses et accidents potentiels ;
- d'identifier le système critique (situation dangereuse) qui nécessite une étude plus approfondie.

Cette étude est réalisée par application de la méthodologie des nœuds papillons.

### 4 - Adéquation de la méthode

L'INERIS préconise l'utilisation de l'APR\*, notamment au stade de conception d'une installation.

Compte tenu :

- de l'implantation du projet en zone industrielle ;
  - de la distance vis-à-vis des habitations ;
  - des dispositions sécuritaires exigées par les prescriptions réglementaires applicables aux installations ;
- la méthodologie employée est en adéquation avec le niveau de risque présenté par l'établissement.

### 5 - Cotation

#### GRAVITE

Les critères de cotation de la gravité sont les suivants :

	Conséquences			
	Gravité	Biens	Personnes	Environnement
Interne au site	0	Aucune	Aucun blessé	Aucune (ni environnement, ni coût)
	1	Légères	Blessures légères (soins infirmiers ou ASA**)	Faibles (internes au site et coût négligeable)
	2	Mineures	Blessures mineures (AAA***)	Mineures
	3	Localisées	Blessures graves (arrêt de travail prolongé)	Localisées
Externe au site Effet domino	4	Importantes	Effets irréversibles / Effets létaux (un à trois décès)	Importantes
	5	Enormes	Effets irréversibles / Effets létaux (plusieurs décès)	Enormes

#### Critères de cotation

#### PROBABILITE

Les critères de cotation de la probabilité sont les suivants :

Classe de probabilité	Traduction qualitative	Traduction quantitative
A	Évènement courant Évènement susceptible de se produire de nombreuses fois	De 10 à 100 fois par an
B	Évènement occasionnel Évènement susceptible de se produire ou se produisant tous les ans S'est déjà produit de façon récurrente sur d'autres sites	Plus de 1 fois par an
C	Évènement probable Évènement susceptible de se produire dans la vie de l'installation A été observé quelques fois sur d'autres sites	Moins de 1 fois par an
D	Évènement peu probable Évènement qui est peu susceptible de se produire dans la vie de l'installation S'est produit rarement sur d'autres sites	Au plus 1 fois tous les 10 ans
E	Évènement possible mais extrêmement peu probable Évènement improbable dans la vie de l'installation Ne s'est jamais produit ou s'est produit très rarement sur d'autres sites	Moins de 1 fois tous les 10 ans

#### Critères de cotation

\* Méthodes d'analyse des risques générés par une installation industrielle, Ω-7, INERIS, Octobre 2006

\*\* ASA : Accident Sans Arrêt

\*\*\* AAA : Accident Avec Arrêt

Ils s'appuient en particulier sur les caractéristiques intrinsèques du site, sur l'accidentologie, de la branche d'activité concernée, des produits stockés et installations.

## B - EVALUATION PRÉLIMINAIRE DES RISQUES

### 1 - Scénarios identifiés

L'analyse préliminaire des risques a abouti aux scénarios suivants :

Scénario	Origine	Nature	Gravité	Probabilité
1	Gasoil	Epanchage	1	B
2	Filtre à charbons actifs	Inondation	3	D
3	Transit et traitement de terres polluées	Inondation	3	D
4	Perte d'utilités	Inondation		
5	Moyens de fonctionnement	Inondation	3	D
6	Tri	Incendie	2	C

### 2 - Sélection des systèmes critiques

Cette étape consiste à placer chaque scénario identifié suivant la grille de criticité à 2 entrées : gravité et probabilité présentée ci-après :

Conséquences				Probabilité				
				E	D	C	B	A
Gravité	Biens	Personnes	Environnement	Possible mais extrêmement peu probable	Peu probable	Probable	Occasionnel	Courant
	0	Aucune	Aucun blessé	Aucune				
1	Légères	Blessures légères	Faibles			2	1	
2	Mineures	Blessures mineures	Mineures			6		
3	Localisées	Blessures graves	Localisées		3,4,5			
4	Importantes	Un à trois décès	Importantes					
5	Enormes	Plusieurs décès	Enormes					

La définition des zones établies dans la grille de criticité est la suivante :

Zone	Risque	Mesures organisationnelles minimales
<b>Verte</b>	Faible, jugé acceptable	Personnel compétent et formé Procédures
<b>Orange</b>	Moyen	Système de management à la sécurité, en place et appliqué
<b>Rouge</b>	Intolérable	

Tous les scénarios positionnés dans les zones orange et rouge sont considérés comme systèmes critiques.

Aucun des scénarii étudiés n'est considéré comme critique

### **C - ÉTUDE DÉTAILLÉE DE RÉDUCTION DES RISQUES**

Le retour d'expérience de BREZILLON et les mesures de prévention et de protection mises en place ont permis de réduire les potentiels de danger présentés par les stockages et activités.

Pour rappel, les mesures de prévention et de protection mises en place concernent :

- pour la prévention : l'isolement des bureaux, la clôture et la surveillance, les procédures et consignes d'exploitation, la réduction des sources d'ignition (contrôle des installations électriques, protection thermique moteur)... ;
- pour la protection : le respect des périmètres d'isolement, la disponibilité des moyens d'extinction, l'organisation des secours...